

DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FESSENHEIM

Séance du 13 mars 2025

Sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- ☞ **de nommer** Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal ;
- ☞ **d'approuver** le compte-rendu de la séance du 13 février 2025 ;
- ☞ **d'autoriser** le maire, au budget administration générale, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;
- ☞ **d'approuver**, sous la présidence de Marie-Jeanne KIEFFER, le compte administratif 2024 du budget administration générale qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	6 429 328,91
Recettes	12 437 790,76
Excédent :	6 008 461,85
Déficit :	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 785 878,73
Recettes	3 070 434,86
Excédent :	1 284 556,13
Déficit :	
Excédent global :	7 293 017,98

- ☞ **d'approuver**, sous la présidence de Marie-Jeanne KIEFFER, le compte administratif 2024 du budget zones d'aménagement qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	301 289,91
Recettes	301 289,91
Excédent :	
Déficit :	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	137 785,11
Recettes	137 785,11
Excédent :	
Déficit :	
Excédent global :	0,00

☞ **de statuer** sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget administration générale comme suit :

constatant l'excédent en section de fonctionnement de	6 008 461,85
constatant l'excédent en section d'investissement de	1 284 556,13
constatant la reprise en section d'investissement des restes à réaliser pour	2 240 678,40
constatant la reprise en section d'investissement des restes à recouvrer pour	0,00
à l'unanimité décide :	
d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	
* 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	956 122,27
* 002 excédent de fonctionnement reporté	5 052 339,58

☞ **de voter** à l'unanimité le budget primitif administration générale 2025 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Reports	Votes
Dépenses		12 932 060,58
Recettes		12 932 060,58
Excédent :		
Déficit :		
INVESTISSEMENT		
	Reports	Votes
Dépenses	2 240 678,40	6 163 000,00
Recettes	0,00	8 403 678,40
Excédent :		2 240 678,40
Déficit :	2 240 678,40	

☞ **d'approuver** à l'unanimité le compte de gestion « administration générale » et le compte de gestion de dissolution de « zones d'aménagement » de l'exercice 2024 ;

☞ **d'adopter** le tableau des subventions 2025 d'un montant total de 200 000 € ;

☞ **d'approuver** l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 et **de se joindre** à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026 ;

☞ **de supprimer**, à compter du 1^{er} avril 2025, l'emploi permanent de chargé de gestion administrative et technique relevant du grade de rédacteur principal de 2^e classe et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{es}) et **de créer**, à compter du 1^{er} avril 2025, l'emploi permanent de chargé de gestion administrative et technique relevant du grade de rédacteur principal de 1^{re} classe et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{es}) ;

☞ **de supprimer**, à compter du 1^{er} septembre 2025, l'emploi permanent de chargé de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments relevant du grade d'agent de maîtrise et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{es}) et **de créer**, à compter du 1^{er} septembre 2025, l'emploi permanent de chargé de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments relevant du grade d'agent de maîtrise principal et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{es}) ;

- ☞ **de supprimer**, à compter du 1^{er} septembre 2025, l'emploi permanent d'agent de service polyvalent relevant du grade d'agent de maîtrise et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{es}) et **de créer**, à compter du 1^{er} septembre 2025, l'emploi permanent d'agent de service polyvalent relevant du grade d'agent de maîtrise principal et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{es}) ;

Date de publication sur le site Internet de la commune : 14 mars 2025

Le compte-rendu intégral peut être consulté en mairie ou sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.fessenheim.fr, après son approbation.